

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00786  
Numéro SIREN : 513 717 520  
Nom ou dénomination : MARQUISE DE SEVIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009489

**MARQUISE DE SEVIGNE**

**Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 500 Euros  
Siège social : c/o A.A.C.I – 6 avenue du Pré Félin  
74940 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

**R.C.S. : 513 717 520 ANNECY**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 5 OCTOBRE 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un,  
Le cinq octobre à 11 heures,

**SCOPE HOLDING SA – GENEVE**

Société anonyme de Droit suisse au capital de 100 000 CHF,  
ayant son siège social à GENEVE (SUISSE) – 13 rue du Rhône,  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GENEVE, sous le numéro  
fédéral CH-660-7877008-3 représentée par son Président, Monsieur ATIL Surendar  
Singh,

Associée unique de la Société MARQUISE DE SEVIGNE,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.**
- **Pouvoirs, formalités.**

**PREMIERE DECISION**

Le mandat du Cabinet AUCTOR AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'associée unique décide de ne pas renouveler pour une nouvelle période de six exercices, conformément aux dispositions de la loi du 22 mai 2019 dite « loi Pacte ».

**Cette décision est adoptée par l'associée unique.**

**DEUXIEME DECISION**

Le mandat du Cabinet AC2E, Commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'associée unique décide de ne pas renouveler pour une nouvelle période de six exercices, conformément aux dispositions de la loi du 22 mai 2019 dite « loi Pacte ».

**Cette décision est adoptée par l'associée unique.**




### **TROISIEME DECISION**

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment les formalités de publicité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce d'ANNECY.

**Cette décision est adoptée par l'associée unique.**

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique.  
SCOPE HOLDING SA - GENEVE  
  
Représentée par son Président  
Monsieur ATIL Surendar Singh